

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 26 février 2026

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
20.02.2026
Date d'affichage
20.02.2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 20 heures,
le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme
BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M.
GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET
Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusé :

Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, excusée,

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2026.28

Objet de la délibération

**APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU LOT 1 « TERRASSEMENT,
RÉSEAUX, BORDURES ET REVÊTEMENTS » DES MARCHÉS DE
TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DES ESPACES PUBLICS
INTERNES DE LA STATION DE MORILLON 1100 – LES ESSERTS**

Considérant que, par délibération n°2025.035 en date du 10 avril 2025, la Commune a attribué les marchés
de travaux pour l'opération de réhabilitation des espaces publics internes de la station de Morillon 1100 – les
Esserts, répartis en quatre lots :

Lot(s)
01 – TERRASSEMENT, RESEAUX, BORDURES, REVETEMENTS
02 – ECLAIRAGE
03 – FOURNITURE DE VEGETAUX
04 – ESPACES VERTS, PLANTATIONS, MOBILIERS

Le lot n°1 a été attribué au groupement d'entreprises représenté par la société SAEV SCOP SA pour le montant ci-dessous :

Lot(s)	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
01 - TERRASSEMENT, RESEAUX, BORDURES, REVETEMENTS	Groupement solidaire : SAEV SCOP SA (mandataire) 479 route de l'Oratoire – Chaumontet 74330 SILLINGY SIRET 326 381 530 00020 BENEDETTI-GUELPA 81 place Aristide Bergès - 74190 PASSY SIRET 433 332 996 00043 NGE ROUTES 26 route des Vernes - 74370 PRINGY SIRET 676 820 137 00278	984 939,10 €	1 181 926,92 €

Le chantier a débuté le 19 mai 2025. Au cours des travaux, des sujétions imprévues et des demandes d'adaptation ont nécessité d'apporter des modifications au projet d'aménagement établi par la maîtrise d'œuvre et ont entraîné des prestations supplémentaires de la part des entreprises du lot n°1. L'interruption hivernale du chantier a été l'occasion de faire un premier travail d'accostage financier avec le groupement en charge du lot n°1 afin de chiffrer les évolutions apportées au projet.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des incidences financières du lot n°1. Il est complété par le projet d'avenant au marché de travaux, annexé à la présente délibération, présentant de manière détaillée les justificatifs de chacune des incidences financières relevées au cours de l'opération.

Lot n°1 « terrassement, réseaux, bordures, revêtements »			
	En € HT	Ecart induit par rapport au marché	Commentaires
Montant initial	984 939,10 €		
Montant avenant n°1	75 346,97 €	+ 7,64 %	
<i>Dont sujétions imprévues</i>	27 626,82 €	+ 2,80 %	<i>Purges de fond de forme, cloutage, reprise conformité de réseaux secs et humides.</i>
<i>Dont demandes supplémentaires</i>	3 305,80 €	+ 0,33 %	<i>Escalier accès service boulangerie et liaison escalier traboule-allée du Forum.</i>
<i>Dont travaux en coordination avec secteur privé</i>	44 414,35 €	+ 4,51 %	<i>Réfection du parking de la copropriété Doïna 1 & 2</i>

Ces modifications survenues au cours du chantier ne bouleversant pas l'économie générale du marché pour le lot n°1, il est proposé d'approuver le projet d'avenant correspondant. Conformément au projet d'avenant ci-annexé, le nouveau montant sera :

Lot(s)	Montant initial HT	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC
01 – Terrassement, réseaux, bordures, revêtements	984 939,10 €	1 060 286,07 €	1 272 343,28 €

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération n°2025.035 en date du 10 avril 2025 attribuant les marchés publics de travaux pour la réhabilitation des espaces publics internes de la station de Morillon 1100 – Les Esserts ;

Vu l’avis de la commission « Administration générale, finances, affaires juridiques, ressources humaines, communication » en date du 9 février 2026 ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l’avenant n°1 pour le lot n°1 « terrassement, réseaux, bordures, revêtements » de l’opération de réhabilitation des espaces publics internes de la station de Morillon 1100 – les Esserts :

Lot(s)	Montant initial HT	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC
01 – Terrassement, réseaux, bordures, revêtements	984 939,10 €	1 060 286,07 €	1 272 343,28 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l’avenant ci-annexé et effectuer toutes formalités utiles à ce présent dossier ;
- **IMPUTE** les sommes au budget du chapitre correspondant.

VOTE DE L’ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Le secrétaire de séance,



Martin GIRAT

Le Maire,



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’État.